



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 2 AVR. 2025

S'LOW

ID : 059-215903758-20250320-2025_VM_1154-AR

MARCHIENNES

Ville de toutes les passions

Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal N° 2025 – 11 - DECISION

Objet : Demande de subvention Halle sportive couverte

Le Maire de Marchiennes,

Vu la délibération n° 03 –.2024 du 05.mars 2024 relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé d'approuver et de signer tous documents relatifs à la demande de subvention concernant la halle sportive couverte du stade Jean Rolland – Marchiennes (59870).

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au Sous-Préfet de Douai et aux intéressés.

Fait à Marchiennes, le 20 mars 2025

Le Maire,
Laurent MARTINEZ



Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Gambetta - 59870 MARCHIENNES
Téléphone : 03 27 94 45 00 - Fax 03 27 94 45 18/01
secretariat@marchiennes.fr